

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 11 mai 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Normand Morin André Rainville
Louise Côté Absent: Pierre Brien
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

21.05.01

Ouverture de la séance ordinaire du 11 mai 2021

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01 après avoir constaté le quorum.

21.05.02

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2021

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 11 mai 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2021.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption du procès-verbal du 27 avril 2021.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Comptes fournisseurs.
 - 5.3 Dépôt des états financiers et rapport des vérificateurs.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 21-897-1 - Augmentation du fonds de roulement.
 - 6.2 21-928 - Règlement d'emprunt Parapluie - 2021.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 21-926 - Zone Citoyenne Active.
 - 7.2 21-927 - Bannissement des sacs plastiques à usage unique.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Modification égout unitaire rue Lewis-O.
 - 8.2 Approbation des révisions budgétaires OMH - Avril 2021.
 - 8.3 Achat d'une génératrice.
 - 8.4 Remplacement support piscine - Service incendie.

8.5 Remplacement 2ème unité climatisation - Bureaux S.Q.

8.6 Subventions aux organismes - Volet V.

9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**

9.1 Étude hydrogéologique - Puits Allen-3.

10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1 Dérogation mineure - 178 rue Desjardins.

10.2 PIIA - Agrandissement Métro Plouffe.

10.3 PIIA - Rénovation 540 rue de la Cour.

10.4 PIIA - Construction 81-83 rue Yves-Malouin.

10.5 PIIA - Construction 1040 rue Nautiqua.

10.6 PIIA - Construction 1518-1522 rue de l'Escaut.

10.7 PIIA - Modification façade 5185 rue Foster - Rose Fluo.

10.8 PIIA - Affichage 4805 rue Foster - Au loup Bed & Boutique.

11. **SERVICE DU GREFFE**

11.1 Entente - Programme PAIR.

11.2 Signature d'entente de travaux - Les Sommets de l'Horizon.

11.3 Signature d'entente de travaux - Sommet de l'Estrade.

11.4 Signature acte de servitude - Rue des Flandres.

11.5 Signature du contrat avec le MTQ - Entretien route numérotées.

11.6 Résiliation de contrat.

11.7 Autorisation de délivrer une procuration.

12. **RESSOURCES HUMAINES**

12.1 Embauche emplois saisonniers - Volet II.

12.3 Maire-suppléant - Robert Auclair.

13. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

13.1 Reconnaissance d'organisme - Volet III.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 11 MAI 2021.

16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 25 MAI 2021 À 19 HEURES.

Adopté

21.05.3

Questions du public – via courriel

Aucune question.

21.05.4

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 est adopté.

21.05.5 **Dépôt de documents**

21.05.5.1 **Procès-verbal du CCU.**

21.05.5.2 **Comptes fournisseurs.**

21.05.5.3 **États financiers et rapport des vérificateurs.**

21.05.6 **Avis de motion**

21.05.6.1 **Règlement numéro 21-897-1 - Augmentation du fonds de roulement.**

Madame Louise Côté, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement d'un montant de 600 000 \$ pour le porter à 1 000 000 \$.

Madame Côté dépose également un projet dudit règlement pour consultation.

21.05.6.2 **Règlement numéro 21-928 - Emprunt parapluie 2021.**

Monsieur André Rainville, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt parapluie de 610 000 \$ pour des dépenses en immobilisations.

Monsieur Rainville dépose également un projet dudit règlement pour consultation.

21.05.7 **Adoption de règlement**

21.05.7.1 **21-926 - Zone Active Citoyenne.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 13 avril 2021, avis de motion a été donné par monsieur Robert Auclair;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 21-926 - Zone Active Citoyenne été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 21-926 - Zone Active Citoyenne.

Adopté

21.05.7.2 **21-927 - Bannissement des sacs plastiques à usage unique.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 13 avril 2021, avis de motion a été donné par monsieur Robert Auclair;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 21-927 - Bannissement des sacs plastiques à usage unique a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 21-927 -
Bannissement des sacs plastiques à usage unique.

Adopté

21.05.8

Finance et administration

21.05.8.1

Modification égout unitaire rue Lewis Ouest.

ATTENDU QUE Les égouts sanitaires et pluviaux de cette portion de la route 241 (direction Bromont) ne sont pas séparés et que lors de fortes pluies, le réseau d'égout unitaire devient saturé, ce qui cause des surverses d'eaux souillées à la tête de la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE Des travaux devront se tenir sur cette portion de rue, laquelle nécessite l'approbation du MTQ;

ATTENDU QUE Le ministère des transports, responsable des routes numérotées sur le territoire de la ville, désire recevoir ce genre de demande par le biais d'une résolution municipale.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur des travaux publics, procède à une demande de correction du drainage de la rue Lewis O entre les rues Industriel et Foster.

Adopté

21.05.8.2

Approbation de la révision budgétaire pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.

ATTENDU QUE La résolution 21.01.18.2 adoptait les prévisions budgétaires 2021 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 100 775 \$;

ATTENDU QUE La résolution 21.04.7.1 adoptait la première révision budgétaire 2021 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 105 025 \$;

ATTENDU QU' Un second budget révisé approuvé le 31 mars 2021 a été reçu par la Ville portant sa contribution au montant de 105 687 \$.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la révision budgétaire du 31 mars 2021 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo. Le paiement au montant de 662 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit sera payable à la suite de l'approbation des états financiers 2021.

Adopté

21.05.8.3

Achat d'une génératrice portative.

ATTENDU QUE Nous avons besoin de génératrices portatives pour faire fonctionner le lien et l'unité 1071 lors de pannes et d'interventions;

ATTENDU QUE Nous avons une génératrice qui n'est plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE Pour garder le nombre de génératrices requis nous devons procéder au remplacement de l'une d'elles;

ATTENDU QUE La direction du service a demandé 2 soumissions, savoir:

Équipement Pontbriand Honda 65500 W : 4 045.97\$
Motos Thibault Yamaha 7 200 W : 2 528.30\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la soumission de Motos Thibault pour l'achat d'une génératrice au coût de 2 528.30 \$, taxes incluses. La somme requise provient du fonds de roulement sur 3 ans et approuvée dans le PTI 2021.

Adopté

21.05.8.4

Achat d'un support de piscine - Service incendie.

ATTENDU QUE Le support de la piscine qui est sur l'unité 671 est brisé et la pièce discontinuée (présentement retenu par une courroie);

ATTENDU QUE Nous avons besoin de garder la piscine sur le camion;

ATTENDU QUE Nous n'avons pas le choix de changer le support au complet;

ATTENDU QUE La direction du service a demandé 2 soumissions, savoir:

Aero feu: 8 586.78 \$
Véhicule Carl Thibault : 8 876.07 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la soumission d'Aero feu pour un support de piscine, au montant de 8 586.78 \$, taxes incluses. Ce montant sera assumé par le budget de fonctionnement.

Adopté

21.05.8.5

Achat d'une unité de climatisation - Bureaux de la S.Q.

ATTENDU QUE Le 25 juin 2019, le Conseil accordait, par la résolution 19.06.20.4, un contrat à la firme Le Prohon afin de remplacer une des deux unités de climatisation des bureaux de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU' À ce moment, lors de l'inspection des unités de climatisation, des signes évident de dégradation du 2^e unité ont été relevés;

ATTENDU QUE Lors de la dernière inspection des unités de climatisation des bureaux de la Sûreté du Québec l'automne dernier, il fut constaté que la 2^e unité était brisée et ne fonctionnait plus;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été demandées au fournisseur de ce type d'appareil, soit pour la réparation ou le remplacement :

- Réparation de l'unité existante : 3 716.08 \$ plus taxes;
- Remplacement par une neuve : 11 500 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE Le fournisseur ne peut garantir que l'unité, si réparé, pourra demeurer en fonction car le reste des pièces sont âgées de plus de 25 ans.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme, accepte l'option 2, soit le remplacement complet de l'unité, au montant de 11 500 \$ plus taxes. Soit un montant de 13 222.13 \$, taxes incluses, à être assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.05.8.6

Subventions aux organismes - Volet V.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a un budget prévu pour soutenir ces demandes de soutien financier;

ATTENDU QUE Les demandes sont approuvées et que le montant accordé sera prélevé dans le budget 2021;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes:
-Réseau centre 2 436 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, autorise le soutien financier indiqué pour les organismes ci-dessus mentionnés.

Adopté

21.05.9

Adjudication de contrat

21.05.9.1

Étude hydrogéologique préliminaire - Puits Allen-3.

ATTENDU QUE Le développement résidentiel va augmenter au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE Pour prévoir l'alimentation en eau potable, l'ajout d'un troisième puits pourrait s'avérer nécessaire;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à deux firmes experts-conseils pour:

- La préparation du projet
- Le forage d'un puits exploratoire et supervision
- Le forage du puits d'exploitation et supervision
- L'essai de pompage
- La modélisation hydrogéologique
- L'étude hydrogéologique
- La demande d'autorisation (art. 22, 2e §) au MELCC
- La gestion de projet

ATTENDU QUE Les soumissions déposées vont comme suit:

- LCL Environnement 24 900 \$, avant taxes;
- AKIFER : N'a pas inclus les demandes d'autorisation auprès du MELCC.

ATTENDU QUE Les fonds pour ces services professionnels seront pris dans le surplus accumulé non-affecté.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de LCL Environnement au montant de 28 628.78 \$, toutes taxes incluses, pour les honoraires professionnels en prévision de la construction d'un puits permanent. Cette somme sera assumée par le surplus accumulé non-affecté.

Adopté

21.05.10

Aménagement et urbanisme

21.05.10.1

Dérogation mineure 178 Desjardins.

ATTENDU QU' Au moment de la construction de la maison au 178 rue Desjardins, en 1965, la marge avant maximale était de 25 pieds;

ATTENDU QU' Aujourd'hui, la marge avant minimum est de 7,5 mètres. Les propriétaires originaux n'avaient jamais eu besoin d'une dérogation, mais maintenant, avec une transaction en cours, ils doivent régler la situation pour les nouveaux acheteurs. Le bâtiment a été implanté à une distance de 7,07 m.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU accorde une dérogation pour le 178 rue Desjardins afin de régulariser l'implantation du bâtiment à une distance de 7,07 m au lieu du minimum requis de 7,5 m.

Adopté

21.05.10.2

PIIA, agrandissements Métro-Plouffe.

ATTENDU QUE M. Cournoyer a présenté les plans du Métro et le projet de rénovation, lequel consiste en l'agrandissement par un nouvel espace de 50 pi X 140 pi, approximativement. À l'avant, la nouvelle aile abritera un espace de préparation de nourriture. Ils voudraient fermer le quai de chargement. Pour la rénovation de la façade du magasin, la finition sera en Maibec avec de la brique rouge, de l'acier gris et noir pour les portes et fenêtres. Les plans offrent une possibilité d'installer un jardin 'intelligent' devant le magasin;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont d'accord avec les changements d'apparence du magasin, du rajeunissement et de l'intégration du Métro avec les autres commerces autour;

ATTENDU QUE Les membres du CCU ont déjà fait part de l'importance de conserver un plus grand aménagement paysager devant le magasin, pour y créer un îlot de fraîcheur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans
d'agrandissement du Métro Plouffe.

Adopté

21.05.10.3

PIIA rénovation 540 Cour.

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Cournoyer a fait
la présentation du projet de rénovation des
propriétaires de la résidence du 540 rue de la
Cour, savoir:

- Changement de 10 fenêtres de la propriété
- Changement du revêtement pour du 'Board & batten' (vertical)
dans les corniches
- Installation d'un portique d'entrée et de fenêtres
- Ajout de corniches à la structure du toit en façade
- Revêtement 'Board and batten' Maibec Resistec blanc
- Recouvrement de toiture : tôle architecturale Espresso
- Colonne en bois cèdre couleur naturel
- Fenêtres noires.

ATTENDU QUE M. Chabot a fait une demande de permis de
rénovation en bonne et due forme, avec plans
et échantillons de matériel;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux et
couleurs respectent le cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet
de rénovation de la propriété au 540 rue de la Cour.

Adopté

21.05.10.4

PIIA Construction de 81-83 Yves-Malouin.

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Cournoyer a fait
la présentation du projet de construction
neuve de maisons jumelées par le Groupe
immobilier Réjean Gince. Le modèle en
question, la 'Casavant,' a beaucoup de
ressemblances avec le modèle 'Waterloo.'

- Jumelés plain-pied
- Modèle avec beaucoup de ressemblance avec le modèle
Waterloo
- Revêtement brique cinco gris et noir
- Revêtement Maibec expresso #782
- Revêtement vinyle Vent de fumée #657
- Bardeau noir
- Portes et fenêtres noires.

ATTENDU QU' Après la présentation des photos des maisons existantes dans la rue Yves-Malouin, les membres du CCU voient que les couleurs, matériaux et style proposés ne nuisent pas au cadre bâti;

ATTENDU QUE Les maisons ont fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve les plans de construction pour les nouvelles maisons jumelées au 81-83 rue Yves-Malouin.

Adopté

21.05.10.5

PIIA Construction 1040 Nautiqua.

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Cournoyer a fait la présentation du projet de construction neuve au 1040 rue Nautiqua:

- Maison unifamiliale d'un étage avec rez-de-jardin
- Porte principale en acier noir
- Porte d'entrée secondaire (garage) : acier noir Gentek (sans fenêtre)
- Porte d'entrée rangement nautique : acier noir Gentek (fenêtres en haut)
- Fenêtres hybride noir Gentek
- Fascia et soffites en aluminium noir Gentek
- Revêtement ext : Pierre Permacon Mondrian (coul. : gris Scandia)
- Revêtement ext. horizontal : aluminium (apparence bois horiz. coul. espresso)
- Bardeaux toit noir moiré
- Rampes de terrasse en verre
- Colonnes de terrasse bois teint coul. espresso
- Dessus terrasse en fibre de verre effet granit (gris, noir et blanc)
- Il est clair que la maison répond et même dépasse l'exigence d'au moins 30% de la surface en maçonnerie. Les membres du CCU aimeraient voir un rappel des 3 vitres quelque part sur la façade.

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE Le propriétaire a fourni les plans et matériaux et déposé sa demande en bonne et due forme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction pour le 1040, Nautiqua.

Adopté

21.05.10.6

PIIA Construction neuve 1518-1522 rue de l'Escaut.

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont fait une demande de permis pour une nouvelle construction sur la rue de l'Escaut, de maisons jumelées à 2 étages. Échantillons et plans à l'appui, M. Cournoyer a présenté le projet des Entreprises Lachance. Il a également affiché des photos des maisons avoisinantes, pour donner l'aperçu et pour pouvoir comparer les styles des maisons existantes;

- Maison jumelée 2 étages
- Revêtement façade horizontale Maibec: beige du matin fini brossé et pierres Cinco+ nuancé gris
- Revêtement côté et arrière horizontal vinyle: gris ardoise, Kaycan double 4
- Toiture noir 2 ton IKO
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes): Blanc
- Porte et fenêtres : noires
- Balcon de béton

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la Ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance au 1518 et 1522 rue de l'Escaut, tel que présenté.

Adopté

21.05.10.7

PIIA - Modification à la façade 5185, Foster, Rose Fluo.

ATTENDU QUE M. Rainville a fait la présentation de ce nouveau commerce, (fleuriste, mais aussi quand la situation le permettra, lieu d'atelier et enseignement de l'art floral) et M. Cournoyer a décrit les modifications à la devanture que Mme Henderson souhaite y apporter.

- Enlever les bacs à fleurs
- Refaire le garde-corps
- Changer la couleur des fenêtres (plus clair, beige)
- Changer la couleur du plancher de l'entrée (vert 'parcelle de trèfle')
- Avec de la peinture, faire 1 touche de couleur rose fluo, une ligne verticale de la même largeur qu'une planche
- Éventuellement, elle fera de l'affichage dans sa fenêtre devant

ATTENDU QUE Mme Henderson a fait la demande et fourni les échantillons de couleur nécessaires en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont d'accord avec les couleurs proposées.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve les changements à la devanture de l'immeuble, tels que proposés.

Adopté

21.05.10.8

PIIA - Affichage Au Loup Bed & Boutique.

ATTENDU QUE Messieurs Cournoyer et Rainville ont présenté le projet d'entreprise des nouveaux propriétaires du 4805 rue Foster. L'auberge de 4 chambres autonomes (et possiblement l'ajout d'une cinquième) compte aussi des espaces communs, que les clients pourront utiliser pour des repas, par exemple. Les murs arboreront des œuvres d'artistes québécois et il y aura la possibilité d'acheter des produits locaux;

ATTENDU QUE Les nouveaux propriétaires voudraient installer une nouvelle enseigne, au même emplacement que l'ancienne (ne sera pas éclairée pour l'instant). Le projet s'intègre dans la zone existante, étant donné que le bâtiment abritait déjà une auberge.

- Installation d'une enseigne sur panneau d'aluminium
- Recto-verso, fond vert sauge/ lettrage blanc découpé
- Lettres en acrylique de 1/8"
- Dimensions 36" x 36"

ATTENDU QUE Mme Major a déposé la demande et fourni les informations nécessaires à l'étude du dossier en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont d'accord avec les couleurs et l'apparence de l'enseigne proposée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve l'enseigne pour le 4805 rue Foster tel que proposée.

Adopté

21.05.11

Service du greffe

21.05.11.1

Autorisation de signature - Programme PAIR.

ATTENDU QUE Le programme PAIR est un service personnalisé de boutons d'urgence et d'appels automatisés pour valider régulièrement l'état de santé des bénéficiaires de ce programme;

ATTENDU QUE La MRC contribue depuis 2013 à la promotion et à la desserte de ce programme sur le territoire des municipalités rurales et qu'elle souhaite maintenir l'offre de services sur son territoire;

ATTENDU QUE Depuis le 1^{er} juin 2020, la MRC a confié au Service de sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo le mandat d'offrir aux citoyens des municipalités rurales de la MRC les services reliés au programme PAIR;

ATTENDU QU' Il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente pour la poursuite du service.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente PAIR à intervenir avec la MRC La Haute-Yamaska.

Adopté

21.05.11.2

Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – Les Sommets de l'Horizon.

ATTENDU QUE Les promoteurs du développement Les Sommets de l'Horizon s'apprêtent à développer une portion de leur développement résidentiel;

ATTENDU QUE Des travaux d'infrastructure seront tenus et, qu'en perspective que les réseaux d'aqueduc et d'égout deviennent propriété de la Ville, cette dernière est directement impliquée dans l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QU' Un plan de lotissement dudit secteur, ainsi que les plans et devis pour les travaux municipaux ont été présentés à la satisfaction du conseil;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec les promoteurs du développement Les sommets de l'Horizon afin de déterminer les responsabilités et droits de chacun dans ce développement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer
l'entente intervenue entre la Ville et les promoteurs du
développement Les Sommets de l'Horizon.

Que l'acceptation des plans et devis et du plan de lotissement
fasse partie intégrante de ladite entente.

Adopté

21.05.11.3

Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – Sommet de l'Estriade.

ATTENDU QUE Le promoteur du projet domiciliaire Sommet
de l'Estriade s'apprête à développer;

ATTENDU QUE Des travaux d'infrastructure seront tenus et,
qu'en perspective que les réseaux d'aqueduc
et d'égout deviennent propriété de la Ville,
cette dernière est directement impliquée dans
l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QU' Un plan de lotissement dudit secteur, ainsi
que les plans et devis pour les travaux
municipaux ont été présentés à la satisfaction
du conseil;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec le
promoteur de Sommet de l'Estriade afin de
déterminer les responsabilités et droits de
chacun dans ce développement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer
l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur de Sommet de
l'Estriade, en vue de sa construction.

Que l'acceptation des plans et devis et du plan de lotissement
fasse partie intégrante de ladite entente.

Adopté

21.05.11.4

Autorisation de signature – Acte notarié – Servitude - rue des Flandres.

ATTENDU QUE La rue des Flandres, dans le développement
résidentiel Chambourg-sur-le-lac fait l'objet de
nouvelles constructions, lesquelles
nécessitent l'installation de réseaux d'égout
pluviaux et sanitaires;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de procéder à la signature de l'acte notarié établissant l'assiette de servitude afin de procéder à la publication au registre foncier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte de servitude préparé par l'étude Lavallée, Lacasse et Poirier, Notaires et à le déposer au registre foncier.

Adopté

21.05.11.5

Contrat d'entretien routes numérotées.

ATTENDU QUE Des travaux d'entretien du réseau supérieur en milieu urbain sur les routes 112, 241 et 243 sont nécessaires;

ATTENDU QUE Ces routes passent sur le territoire de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Afin d'être conforme à la Loi sur le Ministère des Transports, un contrat doit être passé entre ledit ministère et les municipalités devant exécuter les travaux sur leur territoire;

ATTENDU QUE Le ministre des Transports a fait parvenir au Greffier un contrat au terme duquel les responsabilités et engagements de chacune des parties sont clairement établis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo accepte les termes et teneur du contrat soumis par le Ministère des Transports du Québec. Que le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à signer ledit contrat.

Adopté

21.05.11.6

Résiliation de contrat.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire 27 avril 2021, le conseil municipal avait accordé, sous la recommandation du directeur des travaux publics, le mandat de l'étude hydrogéologique préliminaire du puit Allen 3 en remplacement du puit Allen 1;

ATTENDU QUE Lors de l'analyse des soumissions, Akifer n'a pas inclut la demande d'autorisation CA-22 auprès du MELCC, tel que demandé dans l'offre de service envoyé le 7 avril 2021;

ATTENDU QUE La présente résolution a pour but de résilier le contrat suivant la résolution 21.04.23.12, contrat octroyé à AKIFER pour l'étude hydrogéologique préliminaire du puit Allen 3 en remplacement du puit Allen 1.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, résilie le contrat octroyé à Akifer par la résolution 21.04.23.12.

Adopté

21.05.11.7

Autorisation de délivrer une procuration

ATTENDU QUE La ville de Waterloo possède des terrains à vendre dans ses deux parcs industriels;

ATTENDU QUE Monsieur Ghislain Lemay de Transport Ghislain Lemay souhaite faire l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel Yamaska;

ATTENDU QU' Afin de se satisfaire de l'IMMEUBLE, d'en connaître la situation et toutes les conditions et charges pouvant l'affecter et ainsi évaluer ses risques, il appartient à l'acquéreur qui en assume l'entière responsabilité, de procéder à toute inspection, analyse et vérification et tout prélèvement qu'il juge nécessaires ou utiles, quant aux conditions et à la qualité géotechnique et environnementale de l'IMMEUBLE, notamment l'état du sol et du sous-sol, incluant les eaux souterraines et de surface;

ATTENDU QUE Monsieur Lemay, désire mandater les professionnels afin de procéder à cette vérification.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le directeur général et greffier à délivrer, pour et au nom de la Ville, une procuration autorisant Transport Ghislain Lemay inc. à procéder à la vérification diligente.

Qu'en aucun cas, les faits et gestes ou les omissions d'agir de Monsieur Lemay ou ceux des personnes qu'il a autorisées ou mandatées dans le cadre des inspections, prélèvements, analyses ou vérifications ne doivent altérer l'immeuble. Si par ses faits et gestes ou de ceux des personnes autorisées ou mandatées de tels prélèvements, inspections, analyses ou vérifications devaient entraîner le rejet d'un contaminant dans l'environnement, Transport Ghislain Lemay s'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation et à la compenser de toutes pertes découlant de

poursuites judiciaires, réclamations ou travaux qui pourraient en découler.

Que dans tous les cas, Transport Ghislain Lemay doit remettre les lieux dans leur état initial.

Adopté

21.05.12

Ressources humaines

21.05.12.1

Embauche estivale - Agent d'information touristique.

ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires, notamment pour l'accueil et l'information des visiteurs sur le territoire;

ATTENDU QUE Des offres d'emplois temporaires ont été affichées pour combler ces postes;

ATTENDU QUE Certains ont été pourvus lors de la séance du 27 avril 2021;

ATTENDU QUE Selon les plus récentes entrevues réalisées, une autre candidate a été retenue, savoir : Anabelle Brochu.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'embauche de la personne ci-haut mentionnée au poste d'agent d'information touristique, poste temporaire, conformément à la convention de travail en vigueur.

Adopté

21.05.12.2

Nomination d'un maire-suppléant pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021 et remplaçant du maire à la MRC.

Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Robert Auclair maire-suppléant pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021.

Monsieur Auclair est également mandaté pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

Adopté

21.05.13

Loisirs et vie communautaire

21.05.13.1

Reconnaissance d'organisme - Volet III.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu la demande de reconnaissance d'organisme suivante, savoir :

Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, autorise la reconnaissance de l'organisme ci-dessus mentionné.

Adopté

**Informations et communiqués des membres du conseil
Période de questions du public – Via courriel.**

- **Aucune question.**

21.05.14

Varia

21.05.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 11 mai 2021 est levée à 19h39.

21.05.16

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 25 mai 2021.

Maire

Greffier